

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00413

L'HORME - SECTEUR DE LA BORIE - MANDAT DONNÉ À L'ÉPORA POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS NON BÂTIS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230041310

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

L'HORME - SECTEUR DE LA BORIE - MANDAT DONNE A L'EPORA POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS NON BATIS

Rappel et références

La société dénommée « SCI Grande Ferme de la Borie » est propriétaire de terrains sur la commune de L'Horme, lieudit La Borie pour une superficie totale de 106.589 m².

Ces terrains sont en grande partie constructibles (pour 77.678 m²) et pour le reste sont classés en zone naturelle. Une partie des terrains est concernée par une zone humide.

La zone fait par ailleurs l'objet d'une orientation d'aménagement particulière au plan local d'urbanisme de la commune.

Motivation et Opportunité

La SCI est actuellement en liquidation et dans ce cadre organise la cession de l'ensemble des fonciers qu'elle possède. Dans ce contexte, l'un des associés de la société, chargé de la liquidation, a contacté la Métropole pour lui proposer en priorité l'acquisition des terrains en question.

Cette proposition représente une opportunité intéressante de maîtrise foncière pour la Métropole, laquelle permettrait de contrôler l'urbanisation de ces terrains, de laisser le temps de définir leur vocation ultérieure, et éventuellement de les affecter à des mesures de compensation environnementale.

Compte-tenu toutefois du délai nécessaire pour élaborer la stratégie d'intervention sur le secteur concerné, l'EPORA pourrait être mobilisé pour acquérir le bien dans le cadre de la convention d'anticipation foncière qui lie l'établissement à la Métropole (convention 42AO57 signée le 18 octobre 2016).

Contenu

Après négociation avec son représentant, il est proposé que la Métropole décide l'acquisition des terrains appartenant à la SCI « Grande Ferme de la Borie » au prix de 2 000 000 € HT, hors frais éventuels de mainlevée d'hypothèque à charge de la SCI et hors frais de notaire.

Il est également proposé que l'EPORA procède, au titre de la convention d'anticipation foncière, à cette acquisition pour le compte de la Métropole.

Le cas échéant, les biens ainsi acquis donneront lieu à la signature d'une convention de réserve foncière spécifique, pour une durée longue (7 à 10 années), assortie du paiement d'avances sur le prix de rachat final auprès de l'EPORA et autorisant le transfert de gestion à Saint-Etienne Métropole.

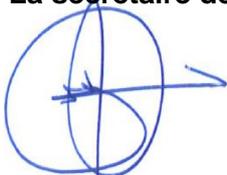
Les parcelles à acquérir sont cadastrées, sur la commune de L'Horme, section ZB, numéros 77, 78, 79, 80 pour une superficie totale de 106.589 m².

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'acquisition des terrains listés ci-avant, par l'EPORA, dans les conditions précitées ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget des exercices 2024 à 2029, compte ECON/2111/GIFON Opération 477.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD